



Comment déposer une plainte contre mon banquier ?

Par **guilbaud thierry**, le **18/06/2008** à **14:34**

Mesdames, Messieurs,

Bonjour. Je sollicite un conseil concernant des placements faits auprès d'un homme de "confiance", le banquier.

Les faits :

En avril 2006, mon père me donne une somme de 32.000 euros et nous rencontrons ensemble, notre banquier (commun) pour placer cet argent "sans risque" avec des versements d'intérêts trimestriels. Le banquier m'a alors proposé un placement (en bourse, ce qu'il a omis de nous dire (témoins), et m'a fait signer une "souscription obligations" achat/vente de titres. Sur ce document figure une case "achat en bourse" qui n'est pas remplie. Celle qui a été remplie est "souscription obligations" pour un montant de 32000 euros libellés "4,2% CASA obligation"... Sur ce document figure une notice "le client reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information de l'emprunt" mais en réalité, nous n'avons rien eu à lire ni information sur les conditions générales à signer.

Aujourd'hui, en Juin 2008, j'ai souhaité arrêter ces "obligations" car je perds de l'argent depuis 2 ans.

Le banquier m'a proposé une souscription DAT de 6 mois sur la base du solde restant, soit 28.000 euros notés et signés sur la souscription DAT...

J'ai perdu près de 3000 euros sur le premier placement en bourse que je ne savais pas être

des placements "à risque".

Le banquier m'a facturé 400 euros de frais de négociation sur la vente des obligations, si bien qu'il ne me reste que 27600 euros réellement placés par ses soins alors que le DAT rempli était de 28000 euros... Il ne m'a pas parlé de ces frais de négociations...

Faut-il adressé une plainte à la COB ou autres ?

Comment porter plaintes contre un abus de confiance ou un défaut d'information ?

L'argent devient de plus en plus cher !

Merci pour vos réponses

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008** à **19:32**

pourquoi ne pas vous adresser en première instance au médiateur bancaire.

Voir lien suivant :

<http://www.linternaute.com/argent/banque/actualite/mediation-bancaire.shtml>

Cordialement